Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB952026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-six du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis NICOLLE
Date d'envoi de la convocation : 21 octobre 2026
Absents : Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine MAURET

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 95/2026 – 3.1 CHOIX DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'engager une réflexion pour doter la Commune d'un nouveau logo. Le logo actuel de la commune, conçu il y a plusieurs décennies, ne reflète plus pleinement son identité et son dynamisme. La collectivité souhaite ainsi moderniser son identité graphique afin de véhiculer une image plus actuelle, en phase avec son évolution.

Monsieur le Maire rappelle la démarche entreprise auprès de graphistes qui a permis d'aboutir au projet présenté ci-dessous.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de ce nouveau logo :

- **Les éléments graphiques :** la chapelle Sainte Anne, emblème de la Commune et en arrière-plan le Mont Saint-Michel, les vagues
- **Les couleurs :** le bleu de la Baie du Mont Saint-Michel, le vert du bocage, et l'ocre pour la pierre des maisons

Ce logo sera la propriété exclusive de la commune et sera décliné sur l'ensemble des supports de communication officiels (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, courriers, véhicules administratifs, signalétique,..).

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB952026-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix du nouveau logo de la Commune :

SAINT BROLADRE

- **ADOPTE** cette nouvelle identité visuelle comme charte graphique officielle de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la protection de ce logo (notamment le dépôt de marque auprès de l'INPI si nécessaire) et à signer tout acte ou contrat y afférent.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 30 octobre 2026
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 26 octobre 2026

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis NICOLLE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh